

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
COMMUNE DE MONTBOLO

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N° 18 / 2026

Convocation en date du mardi 21 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Conseillers municipaux présents : 11

Quorum atteint

Affichage de la délibération en date du :

Séance du mercredi 29 avril 2026

Sous la présidence de Mme Marie-José MACABIES, Maire.
A la Mairie de Montbolo

Présents : Mme Marie-José MACABIES (Maire), M. Éloi BELLIER, Mme Joëlle CAYRE, M. Aymeric LANEZ, Mme Marie-Emmanuelle BELLIER, M. Éric VÉZIAT, Mme Stéphanie MARTIN, M. Patrice MOLINES, M. Mathieu SABARD, Mme Manon GAYTON, M. David LARISTAN

Procurations :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Éloi BELLIER assisté de M. Jérôme BRUNA secrétaire de mairie

Objet de la délibération : Vote du Compte de Gestion de l'année 2025 (délibération 18 – 2026)

Mme le Maire expose,

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se doit d'entendre, de débattre et d'arrêter les comptes de gestion des Receveurs.

Il conviendra de s'assurer que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

M. BRUNA explique que le Compte de Gestion est le bilan des comptes de la commune de Montbolo présenté par le comptable public sur l'année écoulée.

Il présente à l'assemblée la synthèse du Compte de Gestion 2025 dressé par le comptable public et présente la validité des résultats avec ceux Compte Administratif (CA) de l'année 2025. Il termine en précisant que l'intégration du Compte Financier Unique (CFU) sera effective lors des prochains votes en 2027, soit la fusion des prochains Compte de Gestion et CA en un document unique.

Mme le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte de Gestion 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres des membres présents ou représentés (10 voix pour et une abstention) :

- **VALIDE** l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- **VALIDE** l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- **VALIDE** la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le Compte de Gestion de la commune dressé pour l'exercice 2025 ; visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **DONNE QUITUS** au Receveur pour sa gestion comptable de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, à Montbolo, le 30 avril 2026.



Le Maire,

Marie-José MACABIES,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité, ou contentieux dans les 2 mois à compter de la présente publicité par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 12/05/2026			
Reçu en préfecture le 12/05/2026			
Publié le			
ID : 066-216601138-20260429-D18_2026-DE			
MONTBOLO -			
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL DES SECTIONS			
Recettes budgétaires totales (a)	393 433,44	635 839,68	1 029 273,12
Recettes de recette émises (b)	98 250,79	288 927,87	387 178,66
Recettes de titres (c)		2 200,00	2 200,00
Recettes nettes (d = b - c)	98 250,79	286 727,87	384 978,66
Exercices budgétaires totales (e)	393 433,44	635 839,68	1 029 273,12
Exercices de mandats (f)	143 914,09	293 545,01	437 459,10
Exercices nets (h = f - g)	143 914,09	293 545,01	437 459,10
(d - h) Excédent	45 663,30	6 817,14	52 480,44
(h - d) Déficit			